



Distribution d'une voiture

Par **sax**, le **25/03/2008** à **13:47**

bonjour je viens d'acheter une voiture qui 78000kms. le garagiste me la garantie 6 mois,et il me dit que la courroie de distribution se fait a 120000kms.je me suis renseigner chez le fabricant et lui me dit à 120000kms ou tout les 5 ans.la voiture est de 2003 c'est a dire 5 ans et le garagiste ne veux pas me la fairre à sa charge.
ce que je veux savoir: est ce qui n'a pas l'obligation de me la faire vu qu'elle est encore garantie?

Par **Erwan**, le **25/03/2008** à **22:06**

Bjr,

vous ne nous dites pas si la courroie est cassée...

Par **sax**, le **26/03/2008** à **14:37**

non la courroie n'est pas cassé ,mais le concessionnaire me conseil de la faire et je voulais savoir si je pouvais la faire entrer les frais dans la garantie du garagiste qui me la vendu?

Par **Erwan**, le **26/03/2008** à **20:59**

Bjr,

la garantie ne vaut que pour les réparations anormales et imprévisibles, rendues nécessaires.

Il n'y a pas lieu de réparer ce qui n'est pas cassé.

En outre, si la courroie a subi une usure normale, ce qui semble être le cas, cette intervention prévisible relève de l'entretien.

Donc, pas de garantie.